

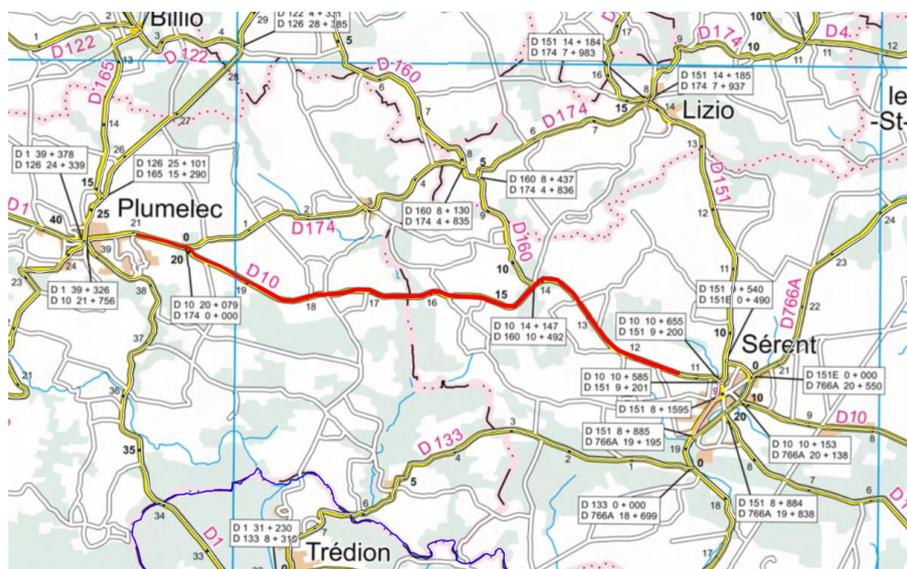
DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
ATD NE

## Objet de l'opération

Dans le cadre de sa politique d'entretien des routes départementales, le département du Morbihan prévoit la reprise complète de la RD 10 entre les communes de Sérent et de Plumelec.

Compte tenu des dégradations de la chaussée il s'agit de réhabiliter la structure et la couche de roulement de cet axe.

## Plan de situation



Les travaux concernent toute la RD 10 entre les agglomérations de Sérent et Plumelec.

## Caractéristiques du projet

Le projet consiste à réhabiliter à la fois la structure de la RD 10 et la couche de roulement sur l'ensemble du tracé. Compte tenu des caractéristiques structurelles de la chaussée le procédé retenu est le retraitement en place à l'émulsion de bitume : les matériaux existants de la chaussée seront donc réutilisés et le procédé de retraitement permet de leur donner une seconde vie.

Outre l'avantage environnemental (le chantier consommera peu de matériaux non renouvelables), ce procédé réduit significativement les flux de camions pour évacuer les matériaux de chaussée anciens et apporter des matériaux neufs : il y aura donc moins de nuisances pour les riverains du chantier et la dégradation des routes environnantes réduites.

## Désignation des intervenants

**Maîtrise d'ouvrage :** Département du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement (ATDNE)

**Montant estimé de l'opération :** 1 314 636,00 € TTC

**Entreprise :** Eurovia

## Organisation des travaux

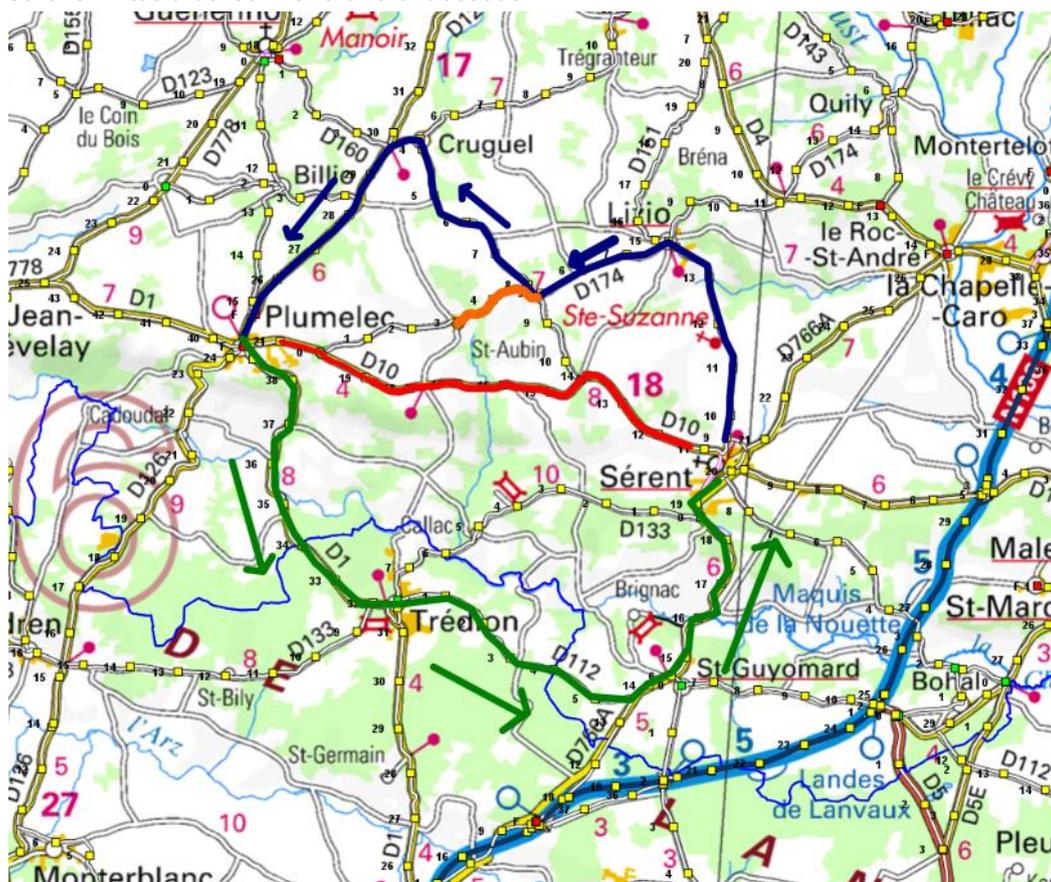
La durée prévisionnelle des travaux est de 9 semaines. Les travaux démarreront le 4 septembre 2019.

- Jusqu'à fin septembre le procédé de retraitement impose d'interdire la circulation sur cette route,
- A partir de début octobre les travaux sur les accotements permettent de rétablir la circulation pour une durée de 3 semaines, l'attention des usagers est attirée sur la présence d'alternats localisés au niveau des zones de travaux,
- Fin octobre la route sera à nouveau barrée pendant 2 semaines afin de permettre la réalisation des revêtements définitifs.

Durant les périodes de fermeture à la circulation des itinéraires de déviation seront mis en œuvre.

## Information et déviations durant les travaux

Les usagers seront invités à utiliser l'itinéraire ci-dessous



Compte tenu des contraintes de circulation deux itinéraires de circulation seront mis en œuvre afin de faciliter la circulation et notamment le croisement des poids lourds.

**Sens Sérent -> Plumelec**

Les usagers emprunteront la RD 151 Jusqu'à Lizio puis la RD 174 et prendront à droite la RD 160 vers Cruguel. Arrivés à Cruguel ils emprunteront la RD 126 jusqu'à Plumelec.

Il est à noter que pour les habitants du hameau de St Aubin, l'accès à cet itinéraire de déviation dans les deux sens sera possible en empruntant la RD 174.

**Sens Plumelec -> Sérent**

Les usagers emprunteront la RD 1 en direction de Trédion, puis la RD 112 jusqu'à St Guyomard où ils rejoindront la RD 766 A jusqu'à Sérent.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les  
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

## Contacts

**Maîtrise d'ouvrage** : Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre** : Direction des routes et de l'Aménagement

**Contact avec les élus ou la presse** :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur) : 02 97 54 83 60 - email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)